



*Ville de passion!*



## Actualisation d'une charte de développement agricole sur la commune de Saint-Louis Charte d'engagement tripartite

La charte de développement agricole est un outil d'élaboration, de suivi et d'évaluation d'un projet agricole communal :

- Articulé avec des projets urbains, environnementaux et économiques sur le territoire communal,
- Cohérent avec les orientations agricoles régionales, nationales et européennes,
- Partagé par les différents acteurs agricoles et de l'aménagement du territoire.

Dans le cadre d'AGRIPÉI, le Conseil Départemental a décidé de porter une réflexion, en concertation avec les différents acteurs locaux, sur les enjeux de l'agriculture réunionnaise à l'horizon 2030. La charte de développement agricole de Saint-Louis s'intègre pleinement dans ces réflexions. La phase de transition en termes de diversification a débuté et le modèle agricole qui s'est développé tend vers l'optimisation des systèmes productifs en suivant les règles de préservation de l'environnement, de transition écologique, de sécurité alimentaire, de qualité de la production, etc.

Le choix de cette démarche traduit la volonté de la commune de Saint-Louis de développer le caractère partenarial de ses relations avec l'ensemble des acteurs agricoles et les aménageurs de l'espace. Elle permet aussi de saisir l'opportunité de transcrire de l'échelle stratégique régionale à l'échelle opérationnelle communale, les objectifs de la politique agricole et les prescriptions ou objectifs de documents tels que le Schéma d'Aménagement Régional ou le Schéma de Cohésion Territoriale.

L'objectif de la présente charte est de donner un cadre et de définir les rôles des partenaires impliqués dans la démarche.

Cet engagement tripartite concerne :

- **Le Département de La Réunion** qui s'engage à prendre en charge financièrement l'actualisation de la Charte par la Chambre d'Agriculture de La Réunion dans le cadre de la convention cadre les liant.
- **La Chambre d'Agriculture de La Réunion** qui s'engage à actualiser le diagnostic agricole du territoire, rédiger le nouveau plan d'actions de la Charte et assurer le suivi et l'animation du projet de charte.
- **La Commune de Saint-Louis** qui s'engage à désigner un référent animateur de la charte, chargé de travailler en étroite collaboration avec la Chambre d'Agriculture dans le suivi du projet de charte et assurer, le suivi, l'animation et la mise en œuvre des actions sur son territoire. Également, la Commune s'engage à organiser la signature de la Charte agricole par les parties prenantes sous un délai de 2 mois à compter de la transmission des documents finaux.

Les signataires de la charte d'engagement tripartite :

### DEPARTEMENT DE LA REUNION

Date : 30/09/2024 Nom :

Cachet + mention "lu et approuvé" et signature

Pour le Président du Conseil départemental,  
en sa qualité de  
vice-président délégué

Serge HOAREAU

### COMMUNE DE SAINT-LOUIS

Date : 30/09/2024  
Nom :

Cachet + mention "lu et approuvé" et signature du Pilote :

lu et approuvé

COMMUNE DE SAINT-LOUIS  
Jules F. BOUHOMA  
REUNION

### CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA REUNION

Date : 30/09/2024  
Nom : VIENNE Frédéric

Cachet + mention "lu et approuvé" et signature du Pilote :

"lu et approuvé"

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA REUNION